



Personnes en situation de handicap ou aidants,  
nous sommes tous concernés!  
Une personne sur deux connaîtra dans sa vie  
une situation de handicap, durable ou réversible.

## InFOhandicap

Novembre 2022

*Libérons la parole et faisons évoluer les idées reçues autour du handicap : ce sont des leviers indispensables pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur vie de tous les jours et dans la vie professionnelle.*

### Notre combat pour la liberté et l'égalité continue !

Selon le rapport 2021 de la Défenseure des droits, le handicap demeure toujours le premier facteur de discrimination en France. Une saisine sur cinq de la Défenseure des droits pour discrimination concerne une personne handicapée. Et ce, alors que l'institution a été plus que jamais sollicitée en 2021. En effet, les cas de discrimination ont augmenté de 22,2 % comme le révèle le rapport annuel d'activité de la Défenseure des droits qui déplore le non-respect de la Convention internationale des droits des personnes handicapées.

Selon l'AGEFIPH, en 2021, 8,3 % des demandeurs d'emploi sont en situation de handicap. 63 % des DEBOE (Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) sont en chômage de longue durée contre 51 % pour l'ensemble des publics.

L'ancienneté moyenne d'inscription est de 919 jours pour un DEBOE (contre 883 jours un an auparavant), soit 213 jours de plus que pour l'ensemble des publics.

À l'occasion de la semaine européenne pour l'Emploi des Personnes en Situation de Handicap du 14 au 20 novembre, FOCOM rappelle que l'égalité réelle n'est pas encore une réalité. Nous sommes pleinement mobilisés, par la revendication, la négociation et l'action, sur le terrain comme dans toutes les instances dans lesquelles nous intervenons sur les questions d'emploi, de travail, de formation et d'orientation. Tout salarié doit avoir le choix d'évoluer dans son activité professionnelle. Un choix pour TOUS, que l'on ait une RQTH (Reconnaissance de Qualité Travailleur Handicapé) ou non.



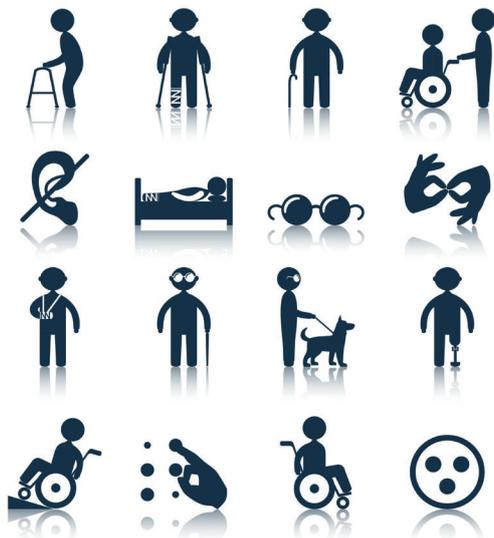
### Qu'en est-il à Orange ?

La politique d'insertion des personnes en situation de handicap constitue un enjeu de société et doit s'inscrire pleinement dans la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) à Orange. Les militants FOCOM se mobilisent au quotidien pour soutenir l'emploi, améliorer l'accueil et les conditions de travail des salariés en situation de handicap. **Pour rappel, le plan d'embauche de l'accord Handicap 2021-2023, dont FOCOM est signataire, prévoit :**

- 3,6 % des personnes recrutées en CDI seront des personnes en situation de handicap avec un minimum de 125 CDI.
- 2,6 % des alternants accueillis seront des personnes en situation de handicap avec un minimum de 230 alternants.

En 2021, 32 travailleurs en situation de handicap ont été recrutés ainsi que 52 contrats d’alternance et stagiaires. De fait, il reste 93 embauches à réaliser et 178 contrats d’alternance à engager en deux ans. Des initiatives ont été prises pour favoriser l’insertion des personnes en situation de handicap et faire évoluer le regard face au handicap (management inclusif, mise en place d’actions de sensibilisation aux stéréotypes...). Néanmoins, le combat est loin d’être terminé et nous attendons d’Orange qu’elle montre sa détermination en matière de recrutement inclusif et d’égalité des chances pour tous avec une politique handicap exemplaire.

## FOCom revendique



- le respect de l’accord et des engagements de recrutements prévus sur l’ensemble du territoire,
- une réelle parité femmes/hommes en matière de recrutement de salariés en situation de handicap,
- une accessibilité des lieux et des environnements de travail sur l’ensemble des territoires,
- davantage de moyens afin de permettre aux correspondants Handicap de réaliser pleinement leur mission,
- un engagement fort pour l’égalité des chances et dans la lutte contre les discriminations.

## Quels dispositifs pour les salariés proches aidants ?

Le nombre d’aidants en France est estimé à 11 millions soit 1 français sur 6. L’âge moyen est de 49 ans et 67 % des aidants sont des femmes. Les situations vécues par les proches aidants sont très hétérogènes en fonction du type d’aide apportée, du nombre d’heures consacrées par semaine, de leur âge, de la pathologie de la personne aidée, de leur situation professionnelle... En 2030, avec le vieillissement de la population, c’est 1 actif sur 4 qui sera concerné.

Au quotidien, les proches aidants font face à de multiples écueils : difficultés à concilier les temps professionnel et personnel, démarches chronophages, manque de formation, isolement... Ces éléments pèsent lourdement sur leur santé (stress, épuisement, renoncement aux soins). Plus de 3 aidants sur 10 se sentent aujourd’hui désemparés. Certes des dispositifs existent, en matière de congés, de solutions de répit, de services, mais ils restent très strictement conditionnés et largement méconnus par les aidants qui ne savent pas toujours à quelle porte frapper.

**FOCom soutient tous les salariés proches aidants. Il est nécessaire d’alléger la charge mentale et physique des personnes concernées, pour qu’elles puissent concilier vie privée et vie professionnelle. Nous avons notamment obtenu de l’entreprise que l’accès au télétravail soit facilité et qu’il puisse être réalisé depuis le domicile de la personne aidée ou un autre tiers lieu.**

En ce qui concerne le congé de proche aidant, le champ du bénéficiaire du congé est élargi aux proches aidants de personnes dont le handicap ou la perte d’autonomie peuvent, sans être d’une particulière gravité (contrairement à ce qui préexistait), nécessiter une aide régulière de la part d’un proche. L’allocation journalière est également revalorisée. L’amélioration de ce dispositif a été adoptée par la loi du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale, et il est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

[Décret n° 2022-1037 du 22 juillet 2022 relatif au congé de proche aidant et à l’allocation journalière du proche aidant](#)

**Les militants FOCom sont à vos côtés pour vous écouter et vous accompagner**



J’adhère à FOCom en ligne



ÉCRIVEZ-NOUS [nadia.tromeur@fo-com.com](mailto:nadia.tromeur@fo-com.com)